

Plan stratégique 2025-2028



MISSION

Assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

VISION

Référence incontournable, l'Ordre des urbanistes du Québec rallie les professionnels de l'urbanisme autour de l'excellence de la pratique au service de la qualité des milieux de vie, des grands enjeux du territoire et de la transition socio-écologique.

VALEURS



Intégrité l'Ordre est une organisation fiable, dont les décisions sont équitables et crédibles. Il respecte ses engagements et est imputable de ses décisions. Il offre un service rigoureux et respectueux ainsi qu'une expérience personnalisée au public, aux urbanistes, aux candidats et candidates à la profession et à sa permanence.



Excellence l'Ordre fait preuve de professionnalisme et vise un haut niveau de qualité dans sa réponse aux besoins et aux attentes du public et des urbanistes. Il veille au développement de la compétence des urbanistes afin d'offrir de meilleurs services au public. Il aspire à être exemplaire dans le milieu professionnel.



Audace l'Ordre encourage les urbanistes à innover et à explorer de nouvelles approches pour répondre aux défis contemporains. Il prend des décisions courageuses pour anticiper les transformations de la profession. L'audace le guide dans l'amélioration continue des pratiques professionnelles et dans la promotion de solutions avant-gardistes.



Ouverture l'Ordre adopte une approche inclusive, accueillant la diversité des perspectives, des idées et des expériences. Il encourage la bienveillance et la collaboration. L'ouverture lui permet de demeurer réceptif aux changements et aux innovations, et de répondre de manière agile aux besoins évolutifs de la société.



Transparence l'Ordre est à l'écoute et s'engage dans un dialogue avec l'ensemble de la société. Il partage une information complète et claire.

Pilier Protéger et accompagner



Dans une optique de protection du public, ce pilier vise à soutenir la profession par le développement des compétences et à s'assurer que les urbanistes soient en nombre suffisant.

| Pilier | Orientations | Chantiers* |
|--------------------------------|---|--|
| Protéger et accompagner | Veiller à la protection du public à travers la promotion d'une culture d'excellence en urbanisme | <ul style="list-style-type: none"> • Dialoguer avec le public sur l'urbanisme • Vulgariser et diffuser la mission de l'Ordre • Entretenir les canaux de communication avec les universités • Diffuser les bonnes pratiques et les pratiques innovantes qui répondent aux enjeux contemporains |
| | Responsabiliser et outiller les urbanistes dans leur pratique et leur développement professionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Articuler les formations et des outils d'aide à la pratique • Développer le référentiel de compétences • Renforcer les compétences selon l'évolution des besoins sociétaux et les impératifs de la transition • Identifier les pratiques à risque et perfectionner le système d'inspection professionnelle • Être à l'affût des changements apportés par l'intelligence artificielle |
| | Poursuivre l'intégration de nouvelles générations d'urbanistes pour faire face aux besoins croissants anticipés | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les candidats et candidates au titre dans l'accès à la profession • Valoriser la contribution des urbanistes de la relève • Nourrir l'envie d'intégrer l'Ordre et la fierté d'en faire partie • Faire cheminer la bonification des processus d'admission et d'équivalence |

* Les éléments présentés constituent une liste de chantiers potentiels. Les chantiers du plan stratégique 2025-2028 et le plan de travail en découlant sont déclinés dans un plan d'action annuel.

Pilier Rayonner et fédérer



Ce pilier vise à promouvoir l'expertise des urbanistes et leur rôle central dans la transition socio-écologique. En tissant des liens avec les acteurs du milieu et en adoptant une posture de leader, l'Ordre aspire à maximiser l'impact de ses actions pour un aménagement du territoire plus sobre, durable et inclusif.

| Pilier | Orientations | Chantiers* |
|----------------------------|---|---|
| Rayonner et fédérer | Affirmer l'expertise urbanistique dans la sphère publique pour renforcer la notoriété de la profession et de l'Ordre | <ul style="list-style-type: none"> Mieux faire connaître la profession et sa contribution Sensibiliser les paliers gouvernementaux à l'importance d'impliquer l'Ordre en amont Être à l'affût des réalités régionales pour maintenir les interventions et leur pertinence sur ces enjeux |
| | Valoriser la contribution de l'urbanisme à la transition socio-écologique, en positionnant l'Ordre et les urbanistes comme des chefs de file dans l'aménagement durable et inclusif du territoire | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur le Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable Poursuivre la vigie des enjeux liés à l'application de la PNAAT Conseiller le gouvernement dans ses pratiques et l'inciter à des évolutions législatives Engager l'Ordre dans la voie de la décarbonation de ses activités |
| | Fédérer les acteurs clés du milieu de l'aménagement du territoire pour renforcer l'impact collectif en faveur d'un aménagement durable et d'un rapprochement avec les peuples autochtones | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer des collaborations significatives avec les acteurs de l'aménagement du territoire Développer des partenariats à valeur ajoutée avec d'autres organisations sociales, gouvernementales, etc. Consolider la participation de l'Ordre à des tables, coalitions et comités intersectoriels Déployer le plan d'action découlant de la Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones |

* Les éléments présentés constituent une liste de chantiers potentiels. Les chantiers du plan stratégique 2025-2028 et le plan de travail en découlant sont déclinés dans un plan d'action annuel.

Pilier Évoluer et engager



Ce pilier vise à préparer l'Ordre et la profession aux défis de demain. Dans un contexte de modernisation du système professionnel, il s'agit de renforcer les capacités internes et de cultiver un environnement de travail attractif, axé sur le développement des compétences, afin de soutenir la mission et l'agilité organisationnelle.

| Pilier | Orientations | Chantiers* |
|--------------------|--|--|
| Évoluer et engager | Faire évoluer l'Ordre et la profession à la lumière de la modernisation du système professionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en conformité de l'Ordre au cadre législatif pour avoir la capacité d'absorber les prochaines évolutions • Continuer de s'impliquer dans le chantier de la modernisation • Persévérer dans le dossier des activités réservées • Exercer une vigie des tendances susceptibles d'influencer l'organisation et la profession • S'inspirer des pratiques pertinentes d'autres ordres professionnels • Se positionner comme un ordre exemplaire et s'impliquer davantage au CIQ |
| | Consolider les capacités et simplifier les processus internes pour bonifier l'expérience du public et des urbanistes | <ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre la déclaration de services • Poursuivre la refonte du site internet • Augmenter les ressources financières et humaines en communication • Formaliser les processus et les rendre simples et conviviaux • Optimiser les activités du bureau du syndic |
| | Offrir un environnement de travail axé sur le bien-être et le développement des compétences | <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un équilibre dans le partage des rôles et responsabilités • Poursuivre les efforts de développement, de transfert de connaissances et d'amélioration des conditions de travail • Consolider le plan de continuité financier et administratif |

* Les éléments présentés constituent une liste de chantiers potentiels. Les chantiers du plan stratégique 2025-2028 et le plan de travail en découlant sont déclinés dans un plan d'action annuel.